

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

**Etaient absents :**

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoint au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 15

**Avenant n°2 au marché n°2007/298 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio. Lot 4 Menuiseries extérieures – occultation. Autorisation de signature.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Par délibération n°2007/266 en date du 21 décembre 2007, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°4 menuiseries extérieures – occultation. La maîtrise d'œuvre est assurée par CFL Architecture et les travaux sont en cours de réalisation.

Le marché a été conclu avec l'entreprise Ajaccio Menuiserie Maintenance pour un montant de 378 646,00 € HT.

Un premier avenant a été passé au conseil municipal du 28 juillet 2011 pour la prise en compte de prestations supplémentaires par le titulaire du lot.

Le présent avenant a pour objet des travaux modificatifs qui sont à ajouter et à retrancher du marché initial. Ces modifications résultent d'adaptations techniques en cours de chantier et de valorisation des prestations envisagées:

A la demande des utilisateurs, le bureau du Directeur de l'école Elémentaire devient directement accessible depuis la cours de récréation de l'école Elémentaire, la porte donnant sur la circulation intérieure étant conservée. Les travaux modificatifs consistent en une dépose d'un dormant de châssis aluminium, la fabrication et la pose d'un ensemble composé d'un oscillo-battant et d'une porte aluminium de type SR10, en lieu et place du châssis déposé pour un montant de 1 889,00 € ht.

L'incidence financière de cet avenant est de 0,49 % du montant initial du marché soit un nouveau montant de 387 952,00 €HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 relatif au marché n°2007/298 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°4 menuiseries extérieures – occultation avec l'entreprise Ajaccio Menuiserie Maintenance

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de M. François PIERI, Adjoint Délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20  
Vu le Code du travail,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE :**  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

à signer l'avenant n°2 relatif au marché n°2007/298 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°4 menuiseries extérieures – occultation avec l'entreprise Ajaccio Menuiserie Maintenance

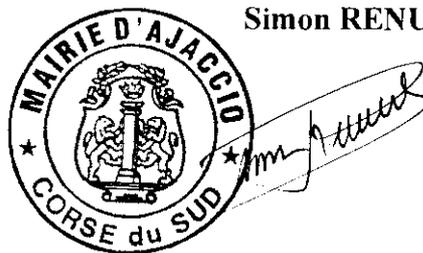
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Simon RENUCCI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012